

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SÉANCE DU 14 MARS 2024

Date de convocation
16/02/2024
Date d'envoi
23/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars à 18h00 le Conseil d'Administration du Centre Communal Action Sociale dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de LUYNES, salle de réunion, sous la Présidence de Madame Christine MÉNORET, vice-présidente en exercice.

Nombre de membres
En exercice : 09
Présents : 06
Absents : 03
Pouvoirs : 02
Votants : 08

Étaient présents :

Élus du CCAS :

Mesdames Lyn FAIPOUX et Claire CARTIER (arrivée à 18h35)
Monsieur Jean-Marc CHATEAU.

Membres de la Société Civile :

Mesdames Colette MAILLET et Madame Claudine PINGUET.

Absent(s) excusé(s) :

Messieurs Bertrand RITOURET et Eric MORCHOISNE,
Madame Alda ROUMAGNOU

Excusé(s), avait(ent) donné pouvoir :

Monsieur Bertrand RITOURET (Président) a donné pouvoir à Madame Christine MENORET,

Madame Alda ROUMAGNOU à Madame Colette MAILLET.

Assistait également à la réunion :

Monsieur Gérard PERRIER Directeur Général des Services - Ville de Luynes.

Secrétaire de séance :

Madame Colette MAILLET

~~~~~

**DEL N° 14-03-2024/04 ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024.**

Conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir pris connaissance du rapport sur les Orientations Budgétaires transmis avec la convocation de la séance de ce jour (document annexé à la présente délibération),

Le Conseil d'Administration à l'unanimité :

**PREND ACTE** de la tenue en cette séance des Orientations Budgétaires 2024.

Pour extrait certifié conforme,

Pour Le Président et par délégation,  
La vice-présidente,

La secrétaire de séance,



Christine MÉNORET

Colette MAILLET

Délibération rendue exécutoire : **22 MARS 2024**  
Par sa transmission en Préfecture le : .....  
Et sa publication sur le site internet de la commune le : **22 MARS 2024**  
Pour Le Président et par délégation,  
La vice-présidente